

SYNTHÈSE

RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT



LES ÉDITIONS

de la **MÉTROPOLE** EUROPÉENNE DE LILLE

PREAMBULE

Une intervention tout au long du cycle de l'eau

La MEL garantit en amont, la production et la distribution quotidienne d'une eau de qualité, en quantité suffisante et de manière continue. Elle assure en aval, la prise en charge et le traitement des eaux usées avant leur rejet au milieu naturel.

La facture d'eau couvre l'ensemble de ces services.

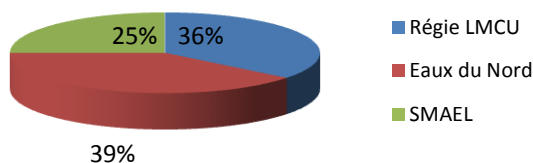
La gestion des eaux pluviales et la lutte contre les inondations sont quant à elles financées par la fiscalité locale (contribution du budget général de la MEL vers le budget annexe assainissement).

EAU POTABLE

Activité production d'eau potable

Origine des Eaux

Répartition des volumes produits par producteur



L'Agglomération lilloise est alimentée en eau potable à partir de trois ressources : **20%** des eaux proviennent de la nappe des calcaires du carbonifère ; **54%** proviennent de la nappe de la craie et **26%** proviennent de la Lys.

Plus de **60** millions de m³ d'eau potable ont été produits en 2013 par trois principaux producteurs : La MEL, Eaux du Nord et le SMAEL. On a assisté entre 2002 et 2009 à une baisse de la production d'eau potable soit -10% du fait de l'amélioration continue du rendement du réseau d'eau potable et de la baisse des consommations.

La production d'eau potable a connu une légère augmentation en 2010. En effet, alors qu'il est en constante amélioration depuis 2002, le rendement du réseau s'est légèrement dégradé sous l'impact principalement des conditions climatiques. De plus, les ventes d'eau ont été en très légère hausse ce qui ne s'était pas produit depuis l'année 2003.

En 2011, la baisse de production observée de 2002 à 2009, s'est poursuivie suite à l'amélioration du rendement du réseau et à des conditions climatiques plus favorables. En 2012, on observe une stagnation des quantités produites. En 2014, la baisse de la production s'est poursuivie.

Un partenariat avec Noréade permettra d'envisager à court et moyen terme un renforcement de la capacité d'approvisionnement de la MEL.

Opération de reconquête de la qualité des eaux (ORQUE)

La MEL s'est engagée dans une opération de reconquête de la qualité de l'eau depuis 2008. La première mission a été de réaliser un diagnostic territorial multi pressions. Ce diagnostic a abouti à un bilan des pressions de pollution sur la nappe, toutes activités humaines confondues, et déterminé, en collaboration avec les acteurs du territoire, un programme de 83 actions à mettre en œuvre avant 2015.

Les premiers axes de travail engagés en 2010 ont été la sensibilisation pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'amélioration de la prise en compte des champs captants dans les documents d'urbanisme et les projets, la poursuite des efforts en matière d'assainissement. En 2012, les actions entreprises en 2011 se sont poursuivies et de nouvelles thématiques ont été engagées : étude de requalification de la Naviette de Seclin, étude sur l'acquisition foncière de parcelles à Emmerin.

2013 a vu l'aboutissement de la démarche « captages Grenelle » qui a classé la protection des champs captants du Sud de Lille comme prioritaire au niveau national parmi une liste de 500 captages.

L'adaptation des filières de traitement de l'eau

En 2006-2007, deux nouvelles filières de traitement ont été mises en service sur l'usine de l'Arbrisseau (traitement du nitrate et des pesticides) et sur le site des Ansereuilles (traitement du nickel). Une nouvelle usine de traitement du nickel a été mise en service en 2010 sur le site de production de Flers-en-Escrebieux.

La MEL met en œuvre un procédé de déferrisation sur son site de production de Sainghin-en-Weppes et a décidé de construire une unité de traitement d'eau potable sur le site d'Anchin Pecquencourt (traitement de l'ammonium, du fer, la turbidité et réaménagement du champ captant)

Activité distribution d'eau potable

Le service de distribution, un service délégué

Le service public de distribution de l'eau potable est délégué :

- Aux Eaux du Nord pour 60 communes du territoire
- A Noréade pour 2 communes du territoire¹

Le renouvellement des ouvrages de distribution

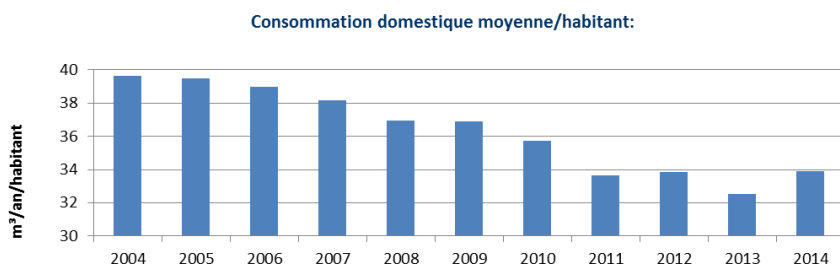
Les délégataires ont l'obligation d'entretenir et de rénover les ouvrages de distribution (châteaux d'eau, canalisations, branchements...). En 2014, ce sont **49,45 km** de réseau qui ont été renouvelés et **3775** branchements pour un montant total de **18,8 millions d'€**. Les programmes de renouvellement sont fixés aux contrats de délégation.

Le rendement du réseau eau potable

Le rendement du réseau d'eau potable de la MEL (*calculé au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, c'est à dire net des eaux de service*) s'élève à **83,1 %** pour un indice linéaire de perte de **7,2 m³/jour/km**. En 2013, il s'élevait à **80,3 %** pour un indice linéaire de perte de **7,9 m³/jour/km**.

Le rendement brut (*eaux de service comptées en perte*) des Eaux du Nord est en progression depuis plusieurs années, passant de 76,4% en 2002 à 80,8% en 2008.

Toutefois, le rendement brut s'est légèrement dégradé en 2009 et 2010, avant de s'améliorer de nouveau en 2011. Il s'élève en 2014 à 81,3 % soit en deçà de l'objectif fixé au contrat de 83%. La performance du réseau s'explique par l'impact des épisodes climatiques (gel, sécheresse) qui ont généré de nombreuses fuites.



En 2014, la consommation moyenne a augmenté légèrement.

Les consommateurs

Les Eaux du Nord et Noréade desservent **1 118 960** habitants soit **313 689** abonnés.

Après plusieurs années de baisse des consommations d'eau, on a assisté à une très légère hausse des volumes facturés (+0,3%) aux usagers domestiques en 2010.

Nouveau mode de gestion du service d'Eau

L'année 2014 a permis la préfiguration concrète des nouveaux modes de gestion du service de production et de distribution d'Eau.

Pour la production d'Eau, les services de la MEL ont préparé le cadre réglementaire, juridique et financier et le dimensionnement de la future Régie de production d'eau, de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau et de défense incendie. Ces éléments ont été présentés au Conseil de la métropole le 19 décembre 2014 et adoptés sous la forme d'une régie publique. Son activité démarrera le 1er janvier 2016, à l'issue du traité de concession avec les Eaux du Nord qui se termine le 31 décembre 2015.

¹ Les 23 autres communes sont directement gérées en régie par Noréade.

Cette décision fait suite au rachat par la MEL, des usines de production d'eau qui appartenaient aux Eaux du Nord. Le transfert de propriété a été opéré le 23 décembre 2013. L'exploitation des dites usines par Eaux du Nord se poursuit jusqu'au 31 décembre 2015, afin d'obtenir une date unique de cessation des contrats actuels et la mise en route à une même date des nouveaux modes de gestion.

La décision de rachat des usines d'Eaux du Nord fait suite à la décision d'accroître l'autonomie d'alimentation de la MEL, issue du Débat sur l'Eau de 2012.

Pour la distribution d'eau, une équipe-projet dédiée, composée d'un représentant des services métropolitains concernés, a répondu au cahier des charges de la Délégation de Service Public avec un scénario de Régie publique dans les mêmes formes et le même délai que les candidats privés. Cette offre a été déposée en juin 2014.

Le reste de l'année a été consacré à l'analyse des offres des candidats dont l'offre de Régie publique, sur des critères identiques. Le dernier trimestre a vu démarrer les négociations avec les candidats retenus.

ASSAINISSEMENT

Le service public de l'assainissement est géré en **Régie directe** sur l'ensemble du territoire communautaire. Le financement de ce service est assuré par l'usager à travers la redevance assainissement imputée sur la facture d'eau pour chaque m³ d'eau consommé. Cette redevance s'élève en 2014 à **1,4628 €/m³** (2013 : 1,4628 €/ m³).

Les données patrimoniales de l'assainissement

4 747 km linéaires de réseaux permettent de collecter et de transporter les eaux usées domestiques et industrielles vers les **neuf** grandes stations d'épuration communautaires. Deux d'entre elles font l'objet d'une coopération transfrontalière avec nos partenaires belges de Flandres et de Wallonie. En contrepartie, trois stations d'épurations belges acceptent des effluents français. La MEL a recours également à un mode de traitement alternatif des eaux usées à travers une lagune située à Deülémont.

L'année 2015 a vu l'achèvement des travaux sur les stations d'épuration de Salomé et de Marquette-lez-Lille. La nouvelle station de Salomé a été inaugurée le 27 juin 2015. Celle de Marquette-lez-Lille sera inaugurée le 17 septembre 2015.

La lutte contre les inondations

Le service public de l'assainissement a également pour compétence la gestion des eaux pluviales. L'objectif est de lutter contre les inondations et de limiter l'impact des eaux pluviales sur le milieu naturel. Cette problématique est financée par la fiscalité locale à travers un versement annuel du budget général de **6,5 M€** en 2014 (**7,5 M€** en 2013).

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, La MEL déploie :

- **Un volet préventif** visant à prescrire des aménagements et des techniques de construction favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols ou le rejet direct vers les milieux naturels ;
- **Un volet curatif** qui consiste en la création d'infrastructures de rétention des eaux pluviales ou de redimensionnement de collecteurs aux endroits stratégiques de la Métropole.

Aujourd'hui, **167** bassins permettent de lutter contre la pollution et les inondations. Deux importants ouvrages ont été récemment achevés à Lille avec le bassin Chaude-Rivière (capacité : 40 000 m³) et à Lambersart avec le bassin Guy Lefort (28 000 m³). De plus, en 2014, La MEL construit une nouvelle station de pompage et un bassin de stockage dans le Vieux-Lille, sur le site des Bateliers, pour améliorer la gestion de ses eaux usées acheminées vers la station d'épuration de Marquette-lez-Lille.

La gestion de l'assainissement non collectif

La MEL, à travers le Service Public d'Assainissement non collectif assure les contrôles de conformité et de bon fonctionnement des installations d'assainissement autonome sur le territoire. A terme, **3 398** foyers seront concernés par l'assainissement non collectif lorsque l'ensemble des stations d'épuration et réseaux d'assainissement associés seront finalisés.

Cette compétence est financée par les redevances forfaitaires de contrôle des installations et de bon fonctionnement s'élevant à **56,40 € HT** chacune.

Les indicateurs techniques

De plus en plus de pollution collectée et des performances épuratoires en croissance

Chaque année, environ 120 millions de m³ sont traités par les stations d'épuration.

Les réseaux d'assainissement atteignent un taux de desserte évalué à **99,5 %** de la population (99,4 % en 2013).

Les travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement ont permis d'accroître les charges de pollution collectées et transportées vers les stations d'épuration communautaires. La mise aux normes européennes de ces dernières a permis d'accroître considérablement leurs performances épuratoires.

Gestion des boues issues de l'épuration

En 2014, les stations communautaires ont produit **22 476** tonnes de boues issues de l'épuration des eaux usées.

Depuis 2009, La MEL a renouvelé son marché de valorisation de ces sous-produits et a opté pour une élimination multi-filières par épandages agricoles, compostage et le recours à la valorisation thermique ou à la mise en décharge en cas de pollution des boues.

Le budget annexe assainissement

Le service assainissement est un service public industriel et commercial (SPIC). Son activité est retranscrite dans un budget annexe devant présenter un équilibre annuel. La principale ressource financière de ce budget est constituée de la redevance assainissement.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent en 2014 à **60 M€**. Les principales dépenses concernent la reconstruction de la station de Marquette-lez-Lille (11,7 M€ en 2014), les extensions et le renouvellement des réseaux d'assainissement (18,3 M€) et le développement et le renouvellement des bassins de lutte contre les inondations (10 M€). Ces dépenses sont financées : par les subventions et avances de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, par la capacité d'autofinancement nette et par l'affectation du résultat de l'année précédente.

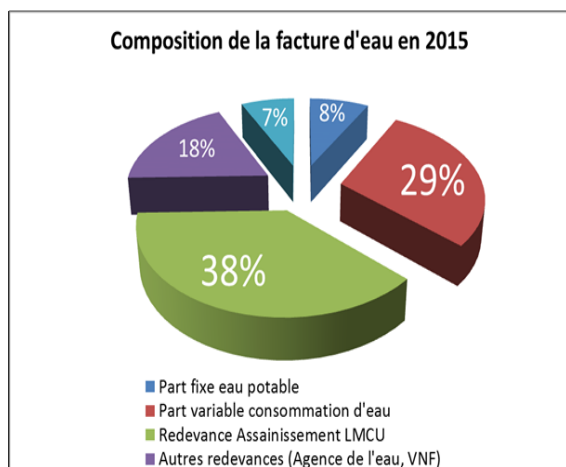
Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent quant à elles à **50,4 M€**. Les principaux postes de dépenses concernent le fonctionnement des stations d'épuration (23 M€) et des réseaux d'assainissement (8,8 M€).

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **90,1 M€** en 2014. La principale ressource est la redevance d'assainissement (69,8 M€) puis la Taxe de rejet direct/participation au rejet à l'égout /PFAC (6,4 M€) ainsi que les contributions versées du budget principal vers le budget annexe assainissement dans le cadre de la lutte contre les inondations (6,5 M€).

Enfin, la **dette** contractée envers les établissements bancaires s'élève à **64 M€** en 2014. Celle-ci permet de financer, sur le long terme, les importants travaux d'extension des réseaux d'assainissement et de modernisation des ouvrages de traitement des eaux usées.

LE PRIX DE L'EAU

Composition de la facture d'eau



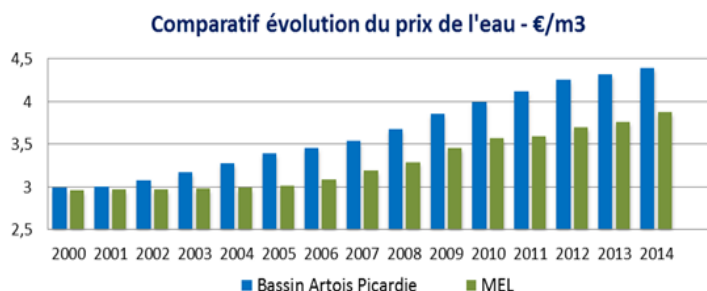
Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2015 est de **3,92 €/m³** (et 3,88 €/m³ en 2014). Ce prix intègre l'abonnement au service, la consommation d'eau potable, l'assainissement des eaux usées ainsi que les redevances de l'agence de l'eau et les taxes de l'État.

La hausse du prix global de l'eau s'élève à 1,1 % entre 2014 et 2015.

En juillet 2010, suite à la révision quinquennale du contrat de délégation du service de distribution confié à la société Eaux du Nord, la part eau potable a été réduite de 10%. Compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur le service de l'assainissement, la redevance d'assainissement a été parallèlement augmentée d'autant. Cette démarche a garanti par conséquent une stabilité du prix global de l'eau pour les abonnés Eaux du Nord.

Le protocole transactionnel conclu en 2013 avec la Société des Eaux du Nord a permis de pérenniser cette baisse de la part « Eau ».

Comparaison du prix de l'eau



La MEL propose un prix moyen du m³ parmi les moins chers du Bassin. Il s'élève à **3,88 €/m³** en 2014 contre **4,30 €** dans le Nord et **4,40 €** en moyenne dans le Bassin Artois Picardie soit un prix **12 %** moins élevé que le prix moyen du Bassin.

SYNTHÈSE

RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Dans son article 1, la loi n°95-101 du 2 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier» précise que «chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses».

Une partie de la loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 224-5 et L 5211-39). Le contenu obligatoire du rapport est explicité dans le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

collection **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

